

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 075 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE
M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : Subvention au profit de l'Association NOA – Action de Coopération Décentralisée – Décision Modificative N° 1 – Budget Primitif 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'intervention de l'association NOA (Notsé Organisation Agricole) lors du dernier Conseil Communautaire qui est venue évoquer le rôle qu'elle joue en AFRIQUE, dans le cadre d'un processus de coopération en faveur de la Région de NOTSE en République du TOGO.

Monsieur le Président précise que cette Association intervient depuis quelques années dans le domaine de la formation agricole et du soutien au développement de l'agriculture. Elle souhaite développer un partenariat avec une intercommunalité au titre d'une action de coopération décentralisée et a pour projet de créer des forages permettant l'alimentation en eau potable de deux villages situés dans la région de Haho dans le secteur des hauts plateaux.

Monsieur le Président expose que cette action peut bénéficier d'aide financière de la part de l'Agence de Bassin Artois Picardie à condition que l'Association puisse être soutenue par une Collectivité Locale.

Monsieur le Président détaille le dossier présenté par l'Association et propose au Conseil Communautaire d'accorder une aide à l'Association de 1 280,00 € en modifiant le budget communautaire.

Monsieur le Président présente la modification budgétaire n°1 du Budget Primitif 2016 au titre du budget général de l'Intercommunalité qui se traduit comme suit :

- Compte 011 – Article 6288 –Fonction 421 : - 1 280,00 €
- Compte 65 – Article 6547- Fonction 020 : + 1 280,00 €.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de soutien à l'association NOA pour la construction de forages en Afrique dans le cadre d'une action de coopération décentralisée,
- d'engager une réflexion avec l'association pour envisager à terme la mise en œuvre de chantier international avec la région de NOTSE pour laquelle l'Association intervient,
- d'approuver la modification budgétaire n°1 du Budget Primitif 2016 et d'autoriser Monsieur le Président à modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

- o Compte 011 – Article 6288 –Fonction 421 : - 1 280,00 €
- o Compte 65 – Article 6547- Fonction 020 : + 1 280,00 €.

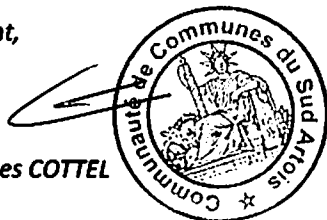
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

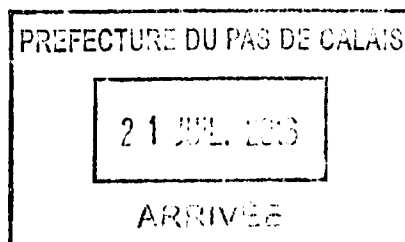
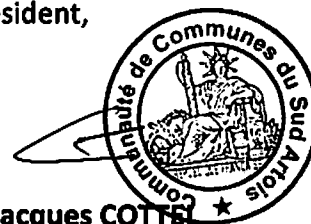
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2016-075 29/06/2016

DM 1 BP 2016 Subvention Association NOA